

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les IEN de circonscription,

De nombreuses sorties scolaires nécessitant une autorisation de passage au point de contrôle d'Iracoubo sont organisées en cette période de l'année.

Les demandes sont adressées en particulier à la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni.

Aussi, il convient de respecter les procédures décrites ci-dessous pour faciliter les interventions d'une part, du cabinet et d'autre part la transmission des dossiers.

Procédure OBLIGATOIRE à respecter pour le déplacement d'élèves sur le territoire pour les sorties scolaires et périscolaires (UNSS, CSG, manifestations scientifiques, culturelles et artistiques), en particulier avec franchissement des points de contrôle de Régina ou d'Iracoubo.

- Tous les voyageurs (**élèves majeurs et accompagnateurs**) doivent être munis d'une pièce d'identité ou d'un titre séjour ou d'une autorisation de circuler délivrée par la préfecture ou par la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni.
- Le chef d'établissement doit effectuer une demande préalable d'autorisation de passage à la préfecture ou à la sous-préfecture **au plus tard une semaine avant la date de la sortie, délai de rigueur**. cette demande devra être systématiquement mis en copie au cabinet (adresse ce.recteur@ac-guyane.fr).
- Le chef d'établissement devra mentionner sur cette demande les noms, prénoms et dates de naissance des élèves concernés, ainsi que les informations suivantes :
 - la date du déplacement,
 - les horaires prévus et l'ordre de passage des bus,
 - une autorisation parentale de sortie pour les élèves mineurs,

IMPORTANT : cette procédure doit être répétée à chaque sortie. Le respect de cette procédure incombe aux chefs d'établissement et aux IEN de circonscription

Le non respect de la procédure ne permettra pas le traitement de la demande.

Restant à votre écoute,

Bien à vous



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



William Louis-Feli
Directeur de Cabinet
CABINET

Rectorat de l'académie de Guyane
TROUBIRAN : Route de Baduel - BP 6011
T: 0594272056 | P: 0694224561 | F: 0594272132
www.ac-guyane.fr | [Facebook](#) | [Twitter](#)